

Les décisions du conseil municipal du mercredi 4 septembre 2019

Présents : M. Delcourt, Maire

Mmes Fievet, Guillaud, MM. Beghin, Doucy, adjoints

Mmes Maillot, Thomas, Tiberghien, MM. Bernard, Hennon, Meurillon, Pade conseillers.

Excusé : M Delcroix pouvoir à M Doucy,

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

- **Approbation du compte-rendu des délibérations de la séance du 3 juillet 2019.**

Celui-ci a été distribué toutes boîtes.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

- **Budget 2019 : décision modificative N°3**

A la demande de la trésorerie, il faut retirer les 567 € du compte 2033 et les ventiler au compte 2151 de la section investissement (chapitre 041). Ces 567 € concernent les frais d'annonce pour la recherche du bureau d'étude pour la rue du maréchal Foch.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

- **Groupement de commandes assurances IARD**

La CCPC nous propose de renouveler le groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances incendie, accidents et risques divers. Le marché précédent se termine le 31/12/2019.

Considérant que ce marché comprend 5 lots : assurance de la responsabilité civile, assurance de la flotte automobile et risque auto-mission, assurance des dommages aux biens, assurance de la protection juridique des agents et des élus, assurance de la protection juridique des communes. M. le Maire demande de l'autoriser à rejoindre ce groupement de commandes, à signer la convention afférente ainsi que le marché.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **Groupement de commandes assurances et risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC**

La CCPC nous propose également de renouveler le groupement de commandes pour la signature d'une convention relative aux assurances et risques statutaires des agents CNRACL (titulaire + 28H/hebdo) et IRCANTEC (régime général). M. le Maire demande de l'autoriser à rejoindre ce groupement de commandes, à signer la convention afférente ainsi que le marché.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

- **Convention d'entretien du domaine public départemental.**

Le conseil départemental a défini une politique cyclable. Dans ce cadre, le département a décidé de mettre en place une politique volontariste en matière de balayage des bandes cyclables en agglomération, allant au-delà de ses obligations légales. Avec la signature de cette convention, il propose de prendre à sa charge la totalité du balayage des bandes cyclables en agglomération pour les départementales (traversée de Bachy).

Décision du conseil : accord à l'unanimité

- **Indemnité de conseil 2019 allouée au comptable du trésor pour la commune**

L'indemnité demandée par M. FEUTRIER, trésorier de Templeuve, est de 466.89 € brut (422.41 € net), calculée à partir du montant des dépenses annuelles moyennes de 1 391 236 € (moyenne sur 3 années).

Décision du conseil : accord par 11 voix pour et une voix contre.

- **Indemnité de conseil 2019 allouée au comptable du trésor pour le CCAS**

L'indemnité demandée par Monsieur FEUTRIER, trésorier de Templeuve, est de 20.25 € brut (18.34 € net), calculée à partir du montant des dépenses annuelles de 6 749 € (moyenne sur 3 années).

Décision du conseil : accord par 11 voix pour et une voix contre.

- **Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN**

Le SIDEN SIAN demande également l'avis du Conseil sur l'adhésion :

- du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Chivy les etouvelles, etouvelles, et Laval en lannois (Aisne)
- de la commune de Boussière en Cambrésis (nord)

- de la commune de Pronville en Artois (Pas de Calais)
- de la commune d'Étavayes et Bocquiaux et de Croix Fonsomme (Aisne)
- de la commune de Beaurain (nord).

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

- **Subvention 2019 aux associations**

M. le maire propose une hausse minimum de 2% de leur subvention pour permettre l'animation du village. De plus les associations de Bachy bénéficient aussi d'aides matérielles (prêt de la salle des fêtes, du stade avec vestiaires...) et de contributions en nature (circulaires, tracts).

Associations locales :	
Union des anciens combattants :	100 €
Association de musique « Milasi » :	100 €
UNC-AFN section Bachy-Bourghelles :	220 €
Le Musée d'Antan :	220 €
Cercle Saint-Eloi :	220 €
Les Aînés de Bachy :	255 €
Les P'tis Poucets :	255 €
L'amicale Laïque Romain Rolland (activité autour de l'école) :	255 €
Les « Bois sans Soif » :	255 €
Les Joyeux Bourleux :	255 €
Association Vivons Bachy :	255 €
Association Tennis de Table Bachinois :	255 €
Association « Epoqu'audio » :	255 €
Association des parents d'élèves du complexe scolaire J.Brel :	255 €
L'Instant Rock :	255 €
Harmonie l'Avenir de Bourghelles :	260 €
Entente de football Mouchin-Bachy :	325 €
Festybachy (nombreuses animations au long de l'année) :	400 €
La danse bachinoise :	500 €

Autres associations « extérieures » ou œuvres philanthropiques ou personnes de droit privé qui ont été retenues :

- La Société Historique du Pays de Pévèle :	125 €
- Fondation de Pévèle :	125 €
- Association « Ludopital » :	125 €

Soit un total de 5 270 € (rappel 5065 € en 2018, 4% hausse), auquel il faut ajouter la subvention de 160 € déjà accordés aux manèges en début d'année.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

- **Adhésion à la proposition du centre de gestion pour la garantie maintien de salaires des agents**

Le centre de gestion nous propose d'adhérer par convention à la mutuelle « Territoria » pour la garantie maintien de salaires des agents en cas de longue maladie. Aujourd'hui ce service est couvert par la MNT avec des taux de cotisation en hausse tous les ans. Il est proposé un gel des cotisations sur 3 ans et une hausse par mois future plafonnée à 10%. Dans les 2 cas la cotisation employeur de 5 € ne change pas.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité